

Distr. générale 30 août 2023 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Vingt-neuvième session

Genève, 9 et 10 novembre 2023 Point 10 de l'ordre du jour provisoire Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire

> Rapport de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire

Document présenté par le secrétariat

Résumé

Le CEFACT-ONU a décidé de prolonger le mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire à sa vingt-huitième session (décision 22-19 de la Plénière). À sa 125^e réunion, le 20 novembre 2022, le Comité exécutif a approuvé la prolongation de son mandat, tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1, pour la période 2023-2025 (ECE/EX/2022/L.17).

Le présent rapport contient un résumé complet des principales délibérations tenues par l'Équipe de spécialistes dans le cadre de quatre réunions organisées entre 2022 et 2023. Il traite de la situation concernant la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), en particulier des politiques, du cadre législatif et des dispositions institutionnelles. On y trouvera en outre des solutions transformatrices au service de la durabilité, notamment des stratégies et des actions menées par les entreprises. Pour conclure, les résultats et recommandations clefs seront exposés, ainsi que les prochaines étapes à franchir.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/24, le présent document est soumis par le secrétariat à la vingt-neuvième session plénière pour approbation.



I. Aperçu des activités et des principales décisions

- 1. Entre 2022 et 2023, l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire a tenu sa deuxième session, selon des modalités hybrides, le 6 octobre 2022, puis a organisé trois réunions de travail le 5 décembre 2022, le 27 mars 2023 et le 9 mai 2023. La deuxième session et les réunions de travail ont rassemblé 332 représentants et experts issus d'organismes publics nationaux, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé (entreprises, associations professionnelles, organismes de normalisation), du monde universitaire et de groupes de réflexion, ayant des compétences dans les domaines du textile, de l'agroalimentaire et des minéraux.
- 2. Le présent rapport résume les discussions clefs menées par l'Équipe de spécialistes au cours des quatre réunions organisées entre 2022 et 2023, qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat visant à contribuer à des décisions plus efficaces et éclairées concernant la production et la consommation durables Son objectif est de promouvoir, de faciliter et d'appuyer la conformité des politiques et des réglementations par des méthodes de traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, la pêche, l'habillement et la chaussure, l'exploitation minière, les transports et la gestion des déchets. L'Équipe de spécialistes a été créée en 2021 en transposant la réussite de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches et en élargissant le champ d'action pour tenir compte des chaînes de valeur durables dans les secteurs prioritaires de l'économie circulaire.
- 3. Les travaux de l'Équipe de spécialistes s'inscrivent directement dans le cadre de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), consacrée aux « transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE », et de la soixante-neuvième session de la Commission intitulée : « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ».
- 4. Le suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) et la publication d'informations dans ce domaine intéressent à la fois la CEE et les États membres de l'OMC. Le développement durable, qui est inscrit dans l'accord fondateur de l'OMC, a été l'un des thèmes principaux de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC. La question de la traçabilité est également largement débattue dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. L'Accord sur les subventions à la pêche de l'OMC, adopté à la douzième Conférence ministérielle, est pleinement conforme aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, tient dûment compte des difficultés liées aux changements climatiques et à la réalisation des ODD et souligne encore une fois la nécessité de s'aligner sur les objectifs des membres de l'OMC. Le Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable, récemment créé et présidé par la CEE en 2022, a également désigné la traçabilité comme l'un des principaux domaines d'action.
- 5. À sa deuxième session, le 6 octobre 2022, l'Équipe de spécialistes a pris les décisions suivantes :
 - **Décision 22-01:** Selon l'Équipe de spécialistes, la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance (traçabilité ESG) constituait un facteur clef des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE, du fait de son rôle essentiel dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, de son incidence durable sur l'économie et de la participation d'un large éventail de parties prenantes.
 - **Décision 22-02**: L'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session (ECE/ToS-TSVCCE/2022/INF.1).
 - **Décision 22-03 :** L'Équipe de spécialistes a pris note de l'état d'avancement du document directif intitulé « Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources » (Amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales

aux fins de la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/8), qui était élaboré en tenant compte des conclusions de la soixante-neuvième session de la CEE et devait être achevé pour la soixante-dixième session de celle-ci, en 2023.

Décision 22-04 : L'Équipe de spécialistes a souligné les avantages économiques durables que procurait aux pays en transition la mise en place de la traçabilité ESG dans les principaux secteurs prioritaires.

Décision 22-05 : L'Équipe de spécialistes a pris note du rapport sur sa première session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/24).

Décision 2022-06 : L'Équipe de spécialistes a décidé d'organiser quatre réunions de travail en préparation de sa prochaine session, avec les objectifs suivants :

- Achever l'élaboration du document directif intitulé « Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources » (Amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales aux fins de la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources) avant la soixante-dixième session de la Commission en avril 2023;
- Recenser les éléments susceptibles de figurer dans un protocole visant à promouvoir le suivi des questions ESG dans les chaînes de valeur de différents secteurs clefs et la publication d'informations y afférentes;
- iii) Appuyer la mise en place de la traçabilité ESG;
- iv) Étudier les possibilités de collecte de fonds en vue d'appuyer et d'élargir les activités de l'Équipe de spécialistes, conformément à sa mission et à son mandat.

Décision 2022-07: À la vingt-huitième session de la Plénière du CEFACT-ONU, l'Équipe de spécialistes a demandé que son mandat soit prolongé jusqu'en 2025.

- 6. Le 6 octobre 2022, Maylis Souque, Secrétaire générale du point de contact national français auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), conseillère pour la conduite responsable des entreprises au Ministère français de l'économie et des finances et Présidente de l'Équipe de spécialistes, a annoncé qu'elle quitterait ses fonctions à la suite de sa nomination en tant que Conseillère économique de la Représentation permanente de la France auprès de l'OCDE.
- 7. Le 9 mai 2023, l'Équipe de spécialistes a nommé M. Christian Hudson, responsable du projet mondial de transparence des textiles à l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), comme nouveau Président de l'Équipe.
- 8. À sa vingt-huitième session, la Plénière a décidé de prolonger le mandat de l'Équipe de spécialistes jusqu'en 2025 (décision 22-19 de la Plénière). À sa 125° réunion, le 20 novembre 2022, le Comité exécutif a approuvé la prolongation du mandat de l'Équipe de spécialistes, tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1, pour la période 2023-2025 (ECE/EX/2022/L.17).

II. Point sur les activités de l'Équipe de spécialistes

9. L'Équipe de spécialistes a indiqué que le projet visant à améliorer la traçabilité des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure¹, mené conjointement par la CEE et le Centre du commerce international (ITC) avec l'appui financier de l'Union européenne (UE), avait été reconnu par la Commission européenne en 2022 comme étant un moyen auquel les entreprises pouvaient avoir immédiatement recours pour s'acquitter de leurs obligations en matière de diligence raisonnable. La boîte à outils

Le site Web du projet est accessible à l'adresse suivante : https://unece.org/trade/traceability-sustainable-garment-and-footwear.

de la CEE a été ultérieurement mentionnée dans plusieurs instruments de l'UE², preuve de sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et du cadre réglementaire de l'UE.

- 10. En juillet 2023, la CEE a lancé un appel à l'action pour améliorer la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Elle a reçu plus d'une centaine de promesses de la part d'acteurs du secteur : plus de 700 d'entre eux se sont engagés à prendre des mesures en ce sens dans 28 pays. Dans ce cadre, les derniers projets pilotes de chaîne de blocs³ ont porté sur un t-shirt en jersey régénératif et sur le tout premier fil certifié conforme aux critères sociaux et environnementaux de Better Cotton, issu du pôle de production de coton de Samarcande (Ouzbékistan). L'ITC a exploité les données de divers partenaires pilotes de la CEE pour se représenter les chaînes de valeur (étapes, matériaux, acteurs) recensées dans la plateforme de chaîne de blocs de la CEE en fonction de la matrice que celle-ci applique en matière de traçabilité et de transparence. Il a utilisé une plateforme spécialisée, qui sera lancée prochainement.
- 11. L'Équipe de spécialistes a lancé un projet de données sur la circularité des produits du CEFACT-ONU⁴ en janvier 2023. Le projet, qui vise à promouvoir la circularité dans les chaînes de valeur, met l'accent dans un premier temps sur les textiles et le cuir, en favorisant l'échange d'informations sur les caractéristiques de données clefs au service de la circularité des produits. Il a notamment pour objectif de promouvoir la réutilisation des normes existantes, la cohérence avec le passeport numérique des produits et l'utilisation du sous-ensemble pertinent de la bibliothèque de composants communs. Le projet contribue à la réalisation d'objectifs réglementaires, dont ceux prévus dans la proposition de règlement de l'UE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables, introduits dans le cadre du projet de passeport numérique des produits de l'UE. Il vise en outre à faire valoir les arguments en faveur de la circularité en examinant les aspects opérationnels des modèles commerciaux, afin de promouvoir la réduction de l'utilisation des ressources, la réutilisation de celles-ci et le recyclage tout le long des chaînes de valeur.
- 12. En collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la CEE et Fashion Revolution, l'Équipe de spécialistes a réalisé une étude portant sur le commerce, l'importation et l'élimination des vêtements de seconde main en Amérique latine⁵. Chaque année au Chili, 39 000 tonnes de vêtements sont jetées

² Par exemple, la stratégie de l'UE pour des textiles durables et circulaires de 2022 (Direction générale de l'environnement); la communication de 2022 concernant la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Direction générale de la justice et des consommateurs); le document d'orientation de l'UE de 2022 visant à aider les entreprises à se conformer à la législation en matière de diligence raisonnable (Direction générale des partenariats internationaux); le rapport de 2023 sur la stratégie de transition du secteur textile dans l'Union européenne (Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME) et le rapport de 2023 du Groupe de travail technique sur le passeport numérique des produits intitulé « Landscape of Digital Product Passport Standards » (situation concernant les normes relatives à un passeport numérique des produits). Voir le rapport disponible à l'adresse suivante : https://zenodo.org/record/7728381#.ZBrYZMKZM2w (consulté le 28 août 2023).

La plateforme de chaîne de blocs présente 18 cas d'utilisation sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton, du cuir et de la laine, concernant 85 entreprises réparties dans 22 pays. La CEE collabore également avec l'ITC en vue de développer une plateforme permettant de présenter au public les cas d'utilisation. Pour plus d'informations, voir https://resources.sustainabilitymap.org/unece-homepage/ et document intitulé « Report on Blockchain Pilots Project for the Garment and Footwear Sector » (Rapport sur les projets pilotes concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le secteur de l'habillement et de la chaussure). (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/9).

⁴ Voir le site Web du projet CEFACT-ONU intitulé « Extension Textile and Leather BRS Part 2 : Use case and CCBDA data structure supporting product circularity » (Extension du projet de spécification des exigences opérationnelles relatives aux secteurs du textile et du cuir, partie 2 : Cas d'utilisation et structure de données CCBDA au service de la circularité des produits) : https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/EXTENSION+TEXTILE+AND+LEATHER+BRS+PART+2%3A+Use+case +and+CCBDA+data+structure+supporting+product+circularity.

⁵ CEE, « United Nations will launch a study on global second-hand clothing trade and disposal in Chile » (L'Organisation des Nations Unies va lancer une étude portant sur le commerce et

illégalement dans le désert d'Atacama, entraînant des effets dévastateurs sur l'environnement et les communautés locales. L'étude contient des recommandations à l'intention des décideurs sur les mesures réglementaires pertinentes à prendre en matière de commerce, de douanes et d'environnement pour répondre à ce problème urgent. Elle est soumise à la plénière pour qu'il en soit pris note

- 13. Le nouveau projet du CEFACT-ONU sur les matières premières critiques⁶ vise à accroître la résilience et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement en matières premières critiques grâce à l'élaboration de normes numériques propres à assurer la communication de données et à renforcer la confiance. Les experts de l'Équipe de spécialistes sont appelés à apporter leur contribution.
- 14. Le document directif de la CEE intitulé « Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources » (Amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales aux fins de la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources) est en cours d'édition pour être prochainement publié.

III. Situation en matière de traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance dans la région de la CEE : politiques, cadre législatif et dispositions institutionnelles

- 15. La présente partie du rapport met en lumière les principales discussions tenues au cours des réunions portant sur la situation actuelle en matière de traçabilité ESG et les politiques législatives y afférentes, ainsi que sur le rôle des secteurs prioritaires dans la région de la CEE et dans le monde. La sous-partie concernant le suivi des questions ESG et la communication d'informations y afférentes donne une idée de l'importance que revêtent des cadres de politique commerciale efficaces et efficients et présente certains outils et législations élaborés par la CEE ainsi que par plusieurs pays pour promouvoir le développement durable. La sous-partie sur les incitations et les obstacles à la traçabilité ESG détaille les différents cadres d'élaboration des incitations et les principaux obstacles à leur application.
- 16. Face à l'augmentation de la demande de produits et à la complexité et la fragmentation croissantes des chaînes de valeur liées au modèle économique linéaire actuel, la traçabilité ouvre aux pays des possibilités en matière de transformation circulaire, numérique et verte. Les données sur l'origine, la composition et les méthodes de transformation favorisent la conception de produits circulaires et permettent de répondre aux besoins économiques à long terme. Pour les pays bénéficiaires du programme d'assistance de la CEE, les avantages qui en découlent sont notamment un meilleur accès aux marchés internationaux et davantage de possibilités d'investissement, favorisant ainsi l'innovation et la création d'emplois au niveau local.
- 17. Pour promouvoir des chaînes de valeur durables dans l'économie circulaire, il faut en priorité améliorer la traçabilité ESG dans l'ensemble des secteurs essentiels. La CEE s'est fixé pour objectif des deux prochaines années de porter à 10 % le taux de circularité, qui est actuellement de 8 % Les gouvernements ont dans ce contexte un rôle de premier plan à jouer en établissant un environnement propice à la transformation circulaire, en élaborant des mesures efficaces qui favorisent la traçabilité au service de la circularité et en appuyant leur adoption à grande échelle

l'élimination, au Chili, de vêtements de seconde venant du monde entier), communiqué de presse, 19 mai 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/media/news/378856.

Voir le projet du CEFACT-ONU intitulé « Critical Materials Traceability and Sustainability » (traçabilité et durabilité des matières critiques), disponible à l'adresse suivante : https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Critical+Minerals+Traceability+and+Sustainability.

Circle Economy, « The Circularity Gap Report », 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://www.circularity-gap.world/2021 (consulté le 5 août 2023).

- 18. L'habillement et la chaussure, l'agroalimentaire et les minéraux font partie des secteurs clefs dans la région de la CEE et à l'échelle mondiale, compte tenu de leur poids dans l'économie mondiale et de leur rôle clef dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que dans les transformations circulaires, numériques et vertes. L'Europe et l'Asie centrale représentent 16 % des chaînes de valeur mondiales de la production agricole et halieutique, le secteur dans son ensemble étant responsable de 31 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde⁸. Le marché mondial de l'habillement, qui produit 90 millions de tonnes de déchets, est en pleine expansion et devrait représenter un chiffre d'affaires de 2 000 milliards d'euros en 2026. Quatre-vingt-un pays, où vit la moitié de l'humanité, dépendent de l'extraction de ressources minérales et représentent un quart du PIB brut mondial. La moitié de la production de cuivre, d'or, de minerai de fer et de zinc est concentrée dans des régions soumises à un stress hydrique important, comme l'Asie centrale⁹.
- 19. La traçabilité est avantageuse pour les pays et les consommateurs car elle renforce le niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement. Elle améliore la compréhension de la chaîne de valeur et favorise l'efficacité et la gestion des ressources en permettant aux consommateurs d'accéder à des informations précises et fiables. La traçabilité renforce en outre les systèmes de gestion des risques des entreprises, contribuant ainsi à améliorer leur image, et favorise une communication efficace et efficiente avec les partenaires commerciaux.
- 20. Au cours des discussions de la réunion portant sur cette question, les experts ont abordé les grandes questions suivantes :
 - Quels sont les politiques, les cadres législatifs et les dispositifs institutionnels qui ont permis de faire avancer efficacement le suivi des questions ESG et la publication d'informations y afférentes dans les chaînes de valeur mondiales des secteurs hautement prioritaires (comme l'agroalimentaire, l'habillement et la chaussure, ainsi que les industries extractives) ?
 - Quelles sont les mesures incitatives à prendre pour promouvoir le suivi des questions ESG et la conformité aux exigences y relatives d'un bout à l'autre des chaînes de valeur mondiales de ces secteurs ?
 - Comment s'attaquer aux obstacles susceptibles d'entraver le commerce (comme la conformité aux exigences relatives aux questions ESG qui limite l'accès au marché et aux possibilités d'investissement), particulièrement en ce qui concerne les PME et les acteurs vulnérables ?

A. Suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et publication d'informations y afférentes

- 21. Pour être efficaces, les cadres de politique commerciale doivent s'appuyer sur des outils permettant aux gouvernements, aux parties prenantes, aux producteurs et aux consommateurs d'assurer la traçabilité et de soumettre des réclamations fondées. Compte tenu de la complexité des chaînes de valeur et de la diversité des normes, la traçabilité est essentielle au suivi et à l'amélioration des processus commerciaux par les parties prenantes.
- 22. La CEE propose un ensemble d'outils de politique générale susceptibles de promouvoir et d'améliorer la traçabilité. Concernant le secteur de l'habillement et de la chaussure, la recommandation n° 46 de la CEE contient des lignes directrices et un appel à l'action à l'intention des gouvernements, des entreprises, des décideurs et des responsables politiques, et vise à faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir. En outre, le modèle de données de référence (spécifications relatives aux exigences opérationnelles, analyses des processus opérationnels, normes d'échange d'informations)

⁸ CEE « Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources » (Amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales aux fins de la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/8).

⁹ Ibid.

- élaboré par la CEE et le CEFACT-ONU pour la définition et l'échange normalisés d'informations sur la traçabilité et la durabilité peut contribuer à assurer la traçabilité complète des produits finis en textile et en cuir, du producteur au consommateur. Ce modèle est actuellement appliqué dans le cadre des projets pilotes de chaîne de blocs de la CEE.
- 23. Le contexte normatif de l'économie circulaire dans la région de la CEE est essentiellement axé sur la gestion des déchets, certaines dispositions relatives à la traçabilité figurant dans les lignes directrices relatives à la sécurité sanitaire. Le potentiel de l'économie circulaire reste inexploité et le concept de traçabilité en tant qu'instrument de la transition circulaire est généralement méconnu. L'UE joue un rôle moteur dans la région de la CEE, en faisant évoluer rapidement la situation en matière de traçabilité et de circularité dans les États membres de l'UE. Plusieurs pays ont lancé des politiques, outils et mécanismes visant à favoriser la traçabilité des informations relatives à l'environnement, à la société et à la gouvernance le long des chaînes de valeur.
- 24. Dans l'UE, environ 16 textes législatifs (en cours d'élaboration) ont pour objet de renforcer la durabilité des activités des entreprises dans des secteurs essentiels de l'économie circulaire (par exemple, l'agroalimentaire, les équipements informatiques, la construction, le textile et l'habillement). Au nombre de ceux-ci figurent le projet de directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, le projet de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, la proposition de règlement de l'UE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables et le projet y relatif de passeport numérique des produits de l'UE, la directive sur les allégations écologiques, la révision des règles d'étiquetage des produits textiles et la révision du cadre réglementaire en matière de déchets.
- 25. En France, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été présentée comme ayant joué un rôle déterminant dans la transformation circulaire du pays grâce à ses exigences et objectifs en matière d'environnement, de circularité et de traçabilité, y compris dans le secteur du textile. Ces exigences portent notamment sur la recyclabilité, la durabilité, la présence de microplastiques, les substances dangereuses, la présence de matières critiques et la traçabilité de certaines activités.
- 26. La stratégie du Royaume-Uni intitulée « Nos déchets, nos ressources : Une stratégie pour l'Angleterre » vise à optimiser l'utilisation des ressources tout en réduisant les déchets et leur incidence sur l'environnement. Le pays entend réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici à 2050 en utilisant les produits et les matériaux en tant que services.
- 27. La République du Tadjikistan a adopté sa stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, qui repose sur les trois principes fondamentaux que sont la prévention, l'industrialisation et l'innovation, en vue de réduire les vulnérabilités et d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources nationales, tout en promouvant l'innovation verte. Sa stratégie en faveur du développement de l'économie verte pour la période 2023-2037 met en outre l'accent sur la production « zéro déchet », le recyclage et une consommation énergétique efficace.
- 28. La Chine a lancé une nouvelle plateforme numérique qui permet de recenser et de tracer les produits textiles tout au long de la chaîne d'approvisionnement, tout en augmentant la qualité et la quantité des produits recyclés.
- 29. En Colombie-Britannique (Canada), l'application de la technologie de la chaîne de blocs a rendu possible l'échange de données sur les émissions de carbone et les crédits carbone concernant les matières premières critiques et les activités des industries extractives. Il en est résulté une collaboration des gouvernements et des acteurs régionaux et locaux, qui rencontraient d'importantes difficultés pour se conformer aux exigences ESG et accéder aux technologies de pointe. L'objectif de cette initiative était d'appliquer la technologie de l'identité numérique, au moyen de références vérifiables, dans une communauté d'utilisateurs de logiciels libres, afin d'échanger efficacement des données relatives à la durabilité des activités.

B. Incitations et obstacles à la traçabilité ESG

- 30. Pour être efficaces, les cadres d'élaboration des incitations doivent se fonder sur des données normalisées, interconnectées et interopérables, ainsi que sur des règles de sécurité et sur l'application de ces règles, afin de promouvoir les incitations et d'éliminer les obstacles à l'échange de données. Deux exemples sont présentés ci-dessous :
 - Un modèle d'élaboration fondé sur l'obligation de communiquer des informations aux investisseurs, selon lequel les données obtenues doivent être transmises des extracteurs primaires aux négociants, aux fournisseurs, aux analystes de données et, enfin, aux investisseurs. Des incitations sont nécessaires pour encourager les acteurs à tous les niveaux à fournir les données précises voulues;
 - ii) Un autre modèle repose sur la participation du secteur privé, comme les services logiciels de Google. Ce type d'incitation reposerait sur une description claire des objectifs de traçabilité et sur l'optimisation de la valeur globale des données échangées au profit de la société. Dans cette optique, il faudrait assurer la participation de tous les acteurs de la chaîne de valeur des données, définir clairement les droits et instaurer un climat de confiance.
- 31. Le processus d'élaboration des modèles comprendrait les étapes suivantes : élaboration de cas d'utilisation précis en concertation avec les utilisateurs pour répondre à leurs besoins, apprentissage à partir des données échangées et des modèles d'échange de données existants, et processus d'élaboration modulable assorti de diverses options permettant de s'adapter aux besoins. Il serait essentiel de mettre en place une gouvernance équilibrée concernant le choix des modèles d'élaboration des mesures d'incitation et leur ajustement progressif.
- 32. Une des difficultés pouvant entraver le suivi des questions ESG et la communication d'informations y afférentes tient au fait que les parties prenantes pourraient vouloir contrôler les données et en tirer profit. À cet égard, il est donc important d'élaborer une structure de gouvernance qui concilie les intérêts des différents acteurs aujourd'hui et à l'avenir afin qu'elle inspire confiance. Les organisations qui vérifient la qualité, la pertinence et l'exactitude des données et qui les traitent, les conservent et les fusionnent pour constituer des produits de données facilement compréhensibles par les utilisateurs auront ici un rôle clef à jouer.
- 33. Une autre difficulté pourrait tenir au coût élevé de la production et de l'échange de données, en particulier de données de grande qualité. Ces coûts élevés concernent également la vérification, le contrôle de la qualité et la mise à jour des ensembles de données destinés aux utilisateurs. De nombreuses parties prenantes ont exprimé la crainte que le partage de données internes ne nuise à leur position concurrentielle ou n'enfreigne les exigences légales relatives aux données. De ce fait, une énorme quantité de données pertinentes détenues par les entreprises, les organismes publics ou provenant de la télésurveillance ne sont pas accessibles. En outre, des problèmes se posent en ce qui concerne les normes de données, la consultabilité et l'interopérabilité.
- 34. Les incitations financières et non financières peuvent contribuer à améliorer le suivi de la traçabilité ESG et la communication d'informations y afférentes ; il est toutefois essentiel d'évaluer les effets néfastes et les obstacles que celles-ci pourraient créer. L'Équipe de spécialistes a relevé les éléments clefs suivants à prendre en compte dans l'élaboration des mesures d'incitation :
 - Lutter contre l'écoblanchiment en mettant en place des mécanismes de prévention des fausses allégations et des outils de traçabilité et de transparence vérifiables numériquement;
 - Créer des incitations coût-bénéfice en faveur des acteurs en amont de la chaîne de valeur pour appuyer la collecte de données précises, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises (PME);
 - Concilier la complexité de la traçabilité ESG et son utilisation ;
 - Tenir compte de l'accès au marché et des possibilités d'investissement, ainsi que des attentes des consommateurs.

- 35. Au cours des discussions, l'Équipe de spécialistes a indiqué que les mesures d'incitation essentielles devraient être prises par les investisseurs et les gouvernements. Au premier rang de ces incitations devait figurer l'intégration d'indicateurs de traçabilité exhaustifs. Des incitations supplémentaires devaient par la suite être prévues, notamment un appui financier à la création de cadres numériques visant à recueillir des données de traçabilité, la mise en place de systèmes harmonisés de détermination des produits et des activités adaptés à des secteurs particuliers, la constitution de communautés ou d'associations inclusives et transparentes axées sur l'industrie, et la facilitation de l'accès aux données relatives à la traçabilité ESG.
- 36. Au Royaume-Uni, les principaux moteurs de la traçabilité comprennent la responsabilité élargie des producteurs, l'accès à des données de grande qualité, la mise en application de politiques concernant l'ensemble du marché (comme l'imposition d'une taxe sur toutes les bouteilles en plastique contenant moins de 30 % de plastique recyclé) et les investissements durables. L'Équipe de spécialistes a souligné l'importance de promouvoir la circularité dans les industries à faibles émissions de carbone qui appuient les efforts de réduction, de réutilisation, de refabrication et de recyclage. D'autres méthodes pourraient consister à prévoir une assurance qualité associée à des passeports, reposant sur des données de grande qualité provenant de chaînes d'approvisionnement internationales, et à favoriser l'innovation, ce qui permettrait aux PME et aux acteurs plus vulnérables d'entrer sur le marché avec des approches plus novatrices.
- 37. Au cours de la réunion, la République du Tadjikistan a souligné que les pays en transition nécessitaient un appui dans les trois domaines suivants : 1) Renforcement des capacités et amélioration des connaissances du secteur public sur le concept et les principes de l'économie circulaire ; 2) Formation du futur personnel sur les questions liées à l'économie circulaire ; et 3) Élaboration de cadres directifs favorables et d'incitations à l'intention du secteur privé aux fins du suivi des questions ESG et de la communication d'informations y afférentes.

IV. Solutions transformatrices au service de la durabilité : stratégies et actions des entreprises

- 38. Cette partie du rapport fait la synthèse des discussions concernant les stratégies et les actions menées par les entreprises en matière de suivi des questions ESG et de conformité aux exigences y relatives. La première sous-partie sur les stratégies et actions des entreprises concernant le suivi des questions ESG et de conformité aux exigences y relatives met en évidence les principaux enseignements tirés des discussions sectorielles et les difficultés rencontrées par les entreprises. La deuxième sous-partie sur les indicateurs ESG et les lacunes existantes traite des difficultés rencontrées pour simplifier ces indicateurs et présente des solutions pour aller de l'avant. La troisième partie sur le rôle des technologies de pointe introduit des applications et des outils utilisant la chaîne de blocs pour tirer parti de tout le potentiel de l'innovation et des technologies de pointe.
- 39. Face aux incidences de la pandémie de COVID-19 et aux incertitudes liées aux tensions géopolitiques, les entreprises rencontrent des difficultés de plus en plus complexes, allant de l'opacité le long des chaînes de valeur mondiales dans les secteurs prioritaires aux problèmes de traçabilité des marchandises de bout en bout. L'Équipe de spécialistes a souligné que le moment était venu pour toutes les parties prenantes de conjuguer leurs efforts en vue d'améliorer le suivi des questions ESG et la communication d'informations y afférentes d'un bout à l'autre des chaînes de valeur dans le secteur privé.
- 40. Les mécanismes de traçabilité et de transparence permettent aux entreprises de recueillir des données fiables, de gérer plus efficacement les ressources, d'étayer leurs déclarations en matière de durabilité et de mieux maîtriser les risques d'atteinte à la réputation.
- 41. Des représentants des États membres de la CEE, du secteur privé et d'autres parties prenantes se sont penchés sur les grandes questions suivantes :
 - Quelles sont les stratégies et actions des entreprises en matière de suivi des questions ESG et de conformité aux exigences y relatives pertinentes pour l'ensemble des industries et propres à associer efficacement les parties prenantes de la chaîne de valeur ?

- Quels sont les indicateurs, méthodes et normes ESG susceptibles d'appuyer ces stratégies et actions ? Y a-t-il des lacunes à combler ?
- Quels rôles les technologies avancées peuvent-elles jouer ? Comment tirer parti de leur potentiel au profit des parties prenantes vulnérables, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ?

A. Stratégies et actions des entreprises en matière de suivi des questions ESG et de conformité aux exigences y relatives

- 42. Dans le secteur minier, la sécurité de l'approvisionnement est étroitement liée à la durabilité des activités à haut risque (comme l'extraction de cobalt, de cuivre, de lithium, etc.) dans les pays en développement et les pays en transition. Dans la chaîne de valeur des matières premières critiques, il est essentiel de se pencher sur les questions suivantes au stade de l'élaboration des mécanismes de suivi des questions ESG et de communication d'informations y afférentes :
 - i) En matière de suivi et de partage des données relatives à l'approvisionnement, le secteur privé devrait-il accepter de communiquer des données concernant la production et le commerce, en plus des données présentées habituellement dans les rapports sur la durabilité ?
 - ii) Quelles pourraient être les modalités de collaboration entre les secteurs public et privé pour mettre en place un système de suivi des données plus solide et plus fiable? Existe-t-il des lacunes en matière de collaboration dans ce domaine? Quels sont les avantages immédiats et les éventuels inconvénients?
 - iii) Compte tenu des réglementations les plus récentes concernant l'approvisionnement en minéraux critiques, nécessaires à la transition énergétique, comment aborder la question de la localisation géographique des activités de production et de transformation?
 - iv) Plus encore, comment tenir compte en priorité des régions concernées dans les discussions, tout en assurant un effet de levier dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ?
- 43. Dans un secteur du textile et du coton en pleine mutation, les parties prenantes doivent répondre aux demandes croissantes concernant la transparence des chaînes d'approvisionnement. Cette transparence aidera les entreprises à se conformer aux exigences réglementaires souhaitées par les investisseurs et les consommateurs. Elle contribuera également à favoriser des chaînes d'approvisionnement inclusives et l'accès au marché par les acteurs en amont (par exemple, les agriculteurs et les petits exploitants). Pour répondre à cette demande de transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement, un certain niveau de traçabilité sera nécessaire. Dans le secteur du coton, par exemple, il faudra recueillir des données sur l'origine, le transport ainsi que les incidences environnementales et sociales. Il est essentiel de se pencher sur les points suivants au moment d'élaborer des mécanismes de suivi des questions ESG et de communication d'informations y afférentes :
 - i) Quels sont les exemples les plus prometteurs (ou avérés) de mesures de traçabilité ESG effectives dans les secteurs du textile et du cuir ? Ces mesures intègrent-elles les petits producteurs de matières premières et les PME en aval de la chaîne de valeur ? Comment transposer à plus grande échelle de telles mesures ?
 - ii) La réglementation concernant la circularité, les allégations écologiques et la diligence raisonnable des entreprises dans ce secteur évolue rapidement en Europe et dans le reste du monde. Les outils stratégiques sont-ils cohérents ? Dans la négative, comment pourrait-on y remédier (par exemple, grâce à des plateformes de dialogue sur l'élaboration des politiques au niveau mondial) ? Quels sont les risques si les politiques ne se renforcent pas mutuellement ?
 - iii) Les incitations financières et non financières sont une condition essentielle à la généralisation de la traçabilité ESG. Quels types d'incitations devraient être mis en place dans les secteurs du textile et du cuir ? Quelles ont été les réussites et les échecs ?

- 44. Dans le secteur du cuir, les certifications sont essentielles à la collecte d'informations fiables. La traçabilité physique au niveau des lots pose cependant des difficultés, alors même que cette dernière est indispensable au respect du nouveau règlement de l'UE relatif à certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts et du projet de directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ce qui a des conséquences sur l'ensemble des opérateurs. Dans ce secteur, les données recueillies grâce aux certifications de traçabilité serviront de point de départ pour étayer les déclarations éthiques, l'analyse des risques liés à la déforestation dans le cas des cuirs et peaux provenant de certaines régions telles que l'Amérique du Sud, et les déclarations relatives au bien-être des animaux. La COTANCE¹⁰ et le CEN/TC 289¹¹ ont lancé une initiative visant à harmoniser les systèmes de traçabilité du cuir et à collaborer avec de nombreux acteurs clefs du secteur afin de définir les exigences minimales relatives à la traçabilité et aux preuves de vérification à l'intention des responsables de systèmes de certification de la traçabilité. Les technologies de pointe telles que les marques d'identification uniques (codes-barres et codes QR), qui permettent une traçabilité complète des produits, présentent des possibilités de synergie avec les travaux de l'Équipe de spécialistes et du CEFACT-ONU en vue de normaliser l'échange de données et la taxonomie.
- 45. Dans les chaînes de valeur agroalimentaires, les mécanismes de collaboration et les initiatives des gouvernements ont également été désignés comme essentiels pour promouvoir la circularité. La mise en place effective d'un ensemble minimal d'exigences en matière de traçabilité ESG pourrait constituer le point de départ d'une mise en œuvre à grande échelle. Par exemple, en Australie, les critères de durabilité et de qualité se chevauchent, ce qui crée à la fois une difficulté pour les exportateurs de produits alimentaires et une possibilité pour les autorités de mieux réglementer. Dans les chaînes de valeur agroalimentaires, il est essentiel de se pencher sur les questions suivantes au moment d'élaborer des mécanismes de suivi des questions ESG et de communication d'informations y afférentes :
 - i) Quels sont les principaux objectifs environnementaux et sociaux à atteindre (et/ou les effets néfastes à réduire) dans ce secteur, tout au long du cycle de vie, de la production primaire à la consommation ?
 - ii) Comment la traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur a-t-elle permis de renforcer les mesures prises pour réaliser les principaux objectifs ESG dans ce secteur, et quels sont les principaux outils de traçabilité qui ont permis de le faire ?
 - iii) Quel rôle peuvent jouer la recherche, l'investissement, ainsi que l'élaboration et l'exécution de politiques par les gouvernements dans le renforcement des normes volontaires, de l'étiquetage et de la certification en vue d'accroître la part de marché des aliments qui contribuent à la traçabilité ESG dans ce secteur ?
- 46. Les systèmes alimentaires ont des incidences considérables sur l'environnement. La traçabilité du producteur au consommateur a contribué dans une large mesure à évaluer et à réduire ces incidences ainsi que les émissions de GES liées à la modification de l'utilisation des sols et à la production agricole. Les résultats des analyses du cycle de vie indiquent en outre que les incidences varient en fonction des types de produits. Il est essentiel de recueillir des informations sur les incidences environnementales au niveau du produit, ce qui suppose d'assurer la traçabilité tout le long de la chaîne de valeur des systèmes alimentaires.
- 47. Les entreprises du secteur privé ont lancé une dynamique de collaboration en matière de traçabilité, notamment en ce qui concerne la mesure des incidences environnementales, la reconnaissance du contenu et des matières dans les envois, la détermination des itinéraires et le suivi de l'utilisation et du cycle de vie des matières. La traçabilité peut fournir des informations fiables sur les processus d'approvisionnement, de conception, de détermination des « points chauds » en matière de durabilité, de simulation, de recyclage efficace

¹⁰ Confédération des Associations Nationales de Tanneurs et Mégissiers de la Communauté Européenne.

Comité européen de normalisation. Le CEN/TC 289 est le groupe de travail technique du CEN chargé de définir des normes volontaires pour le cuir (terminologie, échantillonnage, méthodes d'essai, exigences et caractéristiques pour toute utilisation finale prévue dans le domaine des cuirs et peaux à l'état brut, des cuirs et peaux tannés et du cuir fini, selon la forme typique de l'animal ou d'une partie de l'animal).

et d'atténuation des risques, lesquelles peuvent ensuite étayer les décisions et les compromis des entreprises d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Ces avancées ont redynamisé non seulement les flux de transport des matériaux, mais aussi le processus de notification à l'intention des régulateurs, des parties prenantes externes et des consommateurs.

- 48. En raison de la complexité de la traçabilité, les entreprises continuent de faire face à un manque de données de qualité, et le recueil de toutes les données le long de la chaîne de valeur est difficile et entraîne une augmentation des coûts environnementaux. Dans ce contexte, l'Équipe de spécialistes a suggéré de passer d'une communication passive à une utilisation par avance des données, et de ne recueillir que celles qui sont nécessaires.
- 49. L'Équipe de spécialistes a soulevé la question des exigences de certification auxquelles devraient se conformer les entreprises en application des nouvelles réglementations. Ces exigences pourraient permettre de mettre en balance les marges commerciales et le coût de la certification. Il est essentiel d'obtenir une certification émanant d'une tierce partie pour appuyer les déclarations concernant la durabilité. Cela étant, les critères y relatifs peuvent varier et ne pas être homogènes d'un pays à l'autre, par exemple en ce qui concerne la définition de la qualité du coton, de sa composition biologique ou de son caractère régénérateur.
- 50. L'Équipe de spécialistes recommande aux entreprises d'étudier la possibilité de prendre les mesures suivantes en ce qui concerne la collecte de données :
 - Déterminer la quantité optimale de données de traçabilité nécessaires à la prise de décisions;
 - Examiner comment les données doivent être traitées en vue de communiquer des informations pertinentes aux différentes parties prenantes ;
 - Augmenter les capacités d'analyse afin d'évaluer les avantages concrets de chaque solution d'économie circulaire afin de les rendre plus informatives.

B. Indicateurs ESG et lacunes existantes

- 51. L'Équipe de spécialistes a présenté des exemples concrets de pratiques agricoles durables dans le secteur du coton et du textile en Ouzbékistan et a examiné la meilleure façon d'intégrer des indicateurs ESG appropriés dans le cadre de l'économie circulaire, en particulier pour ce qui est des questions environnementales. Les indicateurs ESG avaient contribué dans une large mesure à analyser l'empreinte énergétique et matérielle d'un portefeuille d'émissions de référence et à déterminer les possibilités de compensation efficace des émissions de carbone.
- 52. La simplification des indicateurs ESG continue de poser des difficultés. Étant donné la diversité des labels et méthodes liés à la traçabilité ESG qui existent pour différents matériaux (comme les indicateurs d'évaluation du cycle de vie, les initiatives mondiales de communication d'informations et l'indice de transparence du secteur de la mode), il arrive souvent que les consommateurs se sentent perdus parmi les nombreux labels ESG et qu'ils hésitent à faire confiance aux marques. Certaines entreprises jouent commodément la carte de l'écoblanchiment en choisissant des indicateurs ou des labels vagues qui favorisent les erreurs d'interprétation et qui engagent moins leur responsabilité.
- 53. Les organisations internationales travaillent sans relâche à faire avancer les choses dans la bonne direction. L'Équipe de spécialistes a salué les contributions de la CEE et du CEFACT-ONU à la normalisation du processus de traçabilité et du vocabulaire utilisés dans les secteurs du textile et du cuir, ainsi que les travaux menés par la Commission européenne concernant sa méthode d'évaluation de l'empreinte écologique des produits. L'Équipe de spécialistes a également souligné la nécessité de simplifier au plus vite les normes et les indicateurs. Elle a en outre insisté sur l'importance de communiquer ces indicateurs à toutes les organisations et de les faire reconnaître par celles-ci, en les assortissant de définitions claires.

- 54. L'Équipe de spécialistes a encouragé les marques et les entreprises, y compris les PME, à créer des solutions avec leurs fournisseurs, à assurer un appui au renforcement des capacités et à communiquer en la matière, ainsi qu'à sensibiliser aux questions ESG et à promouvoir la conformité avec les ODD. Dans certains cas, les entreprises constatent que leurs fournisseurs ne disposent pas des informations ni des connaissances nécessaires pour comprendre et respecter les exigences ESG. La sensibilisation est une tâche de longue haleine. Certaines entreprises ont déjà commencé à s'y atteler en organisant des réunions et des formations régulières avec leurs fournisseurs, en renforçant les exigences en matière d'approvisionnement et en sensibilisant leurs collaborateurs aux questions ESG le long de la chaîne de valeur.
- 55. La collecte de données sur le cycle de vie tout au long de la chaîne de valeur garantit un suivi des questions ESG et une communication des informations connexes efficaces. Afin de définir les indicateurs ESG, l'Équipe de spécialistes a recensé les principales questions relatives aux définitions des données, à la précision des exigences en matière de données, aux limites du système eu égard à la disponibilité des données sur les produits, aux règles d'attribution, aux indicateurs quantitatifs, aux méthodes harmonisées de collecte des données, aux différentes incidences en fonction des matières, aux paramètres simples de collecte des données adaptés au public et aux données communicables aux consommateurs.
- 56. Le cycle de vie dans l'industrie textile, par exemple, est généralement court et essentiellement linéaire. Le suivi de l'ensemble du cycle de vie des matières contribuera à déterminer les solutions appropriées à mettre en place. En appliquant des solutions d'économie circulaire tout au long des chaînes d'approvisionnement, il est possible de réduire de manière cumulative les incidences environnementales de 70 % 12.
- 57. L'utilisation de normes internationales, de données gouvernementales, de sources indépendantes certifiées et accréditées ainsi que de procédures de responsabilisation contribue à garantir l'exactitude et la fiabilité des données. Les différences concernant les niveaux d'interprétation dans la chaîne de valeur et la diversité des mécanismes de suivi des questions ESG et de communication d'informations y afférentes peuvent compromettre l'exactitude des données (par exemple, les données primaires par rapport aux données agrégées). Les systèmes d'incitation seront essentiels pour assurer la fiabilité de la collecte des données, de même que les mécanismes de récompense (par exemple, les réductions de primes) et de notation concernant les responsables de cette collecte.
- 58. Les données relatives à la chaîne d'approvisionnement doivent être recueillies en tenant compte des questions de granularité, de vérifiabilité, ainsi que des différences entre systèmes de communication d'informations réglementaires et systèmes volontaires. Pour assurer un suivi des questions ESG et la communication d'informations y afférentes efficaces, les données provenant de bases existantes pourraient être utilisées en combinaison avec des normes communes (par exemple, la norme de la Global Reporting Initiative). Pour ce qui est de l'exactitude et de la fiabilité des données, les gouvernements pourraient préciser les attentes et les harmoniser avec les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), en vue de réaliser des objectifs intergouvernementaux.

C. Rôle des technologies de pointe

59. Pour mettre en œuvre efficacement la traçabilité, il est indispensable de tirer parti de tout le potentiel de l'innovation et des technologies de pointe – telles que la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets – en tant que mécanismes clefs permettant d'améliorer la connectivité entre les acteurs de la chaîne de valeur. Les technologies de pointe peuvent ainsi permettre de déterminer et de suivre en temps réel les produits et leurs composants tout au long de leur cycle de vie, ainsi que dans leur deuxième cycle de vie et les

Selon les recherches menées par l'Institut finlandais de l'environnement, présentées par Susanna Horn à la deuxième session de l'Équipe de spécialistes, le 6 octobre 2022. La présentation était intitulée « Traceability, circularity and sustainability – challenges and opportunities from different sectors ». (Traçabilité, circularité et durabilité – obstacles et possibilités dans différents secteurs).

suivants. D'autres technologies de traçabilité, notamment les codes alphanumériques, les codes-barres, l'identification par radiofréquence, les systèmes d'information géographique, les systèmes GPS et les passeports numériques des produits, fournissent également aux utilisateurs des données pertinentes en matière de traçabilité.

- 60. La fiabilité des données est essentielle pour mieux suivre les indicateurs ESG. L'Équipe de spécialistes a présenté des applications et des outils utilisant la technologie de la chaîne de blocs. Étant donné que ces dernières intègrent un horodatage, signé par l'auteur ce qui constitue une source fiable les informations enregistrées sur une chaîne de blocs sont immuables et vérifiables, et les autres acteurs y enregistrant des informations peuvent ainsi également être tenus responsables. Les informations enregistrées sur la chaîne de blocs peuvent de ce fait constituer des éléments de preuve auprès des législateurs. En outre, le fait que chaque acteur est responsable de la transmission des informations renforce la confiance des autres acteurs dans les informations échangées en tant que source fiable de données à des fins de conformité. En Ouzbékistan, un projet de traçabilité utilisant la technologie de la chaîne de blocs et des codes QR a été mené avec succès dans les secteurs du coton et du textile, en coopération avec la CEE et la Société financière internationale (SFI).
- 61. L'Équipe de spécialistes a souligné l'importance de tirer parti de l'efficacité et de la fiabilité de ces technologies de pointe pour appuyer l'échange de données à des fins de traçabilité et de transparence tout au long de la chaîne de valeur. Il a également mis en avant les réalisations du CEFACT-ONU en matière d'analyse des processus commerciaux concernant les matières textiles et les fibres (y compris le cuir, le coton, les matières synthétiques, la laine et le cachemire), dans le cadre desquelles un modèle commercial collaboratif avait été utilisé dans des projets pilotes relatifs à la chaîne de blocs. Les intervenants ont présenté les deux recommandations suivantes concernant les nouvelles technologies et l'innovation :
 - Examiner les difficultés liées i) à la fracture numérique ; ii) à l'effet de rebond et à ses incidences environnementales ; et iii) à la confidentialité des données ;
 - Examiner les difficultés liées à la mise en place de stratégies efficaces d'adoption de ces technologies, en particulier dans le cas des entreprises des pays en développement et des pays en transition.

D. Objectifs d'émissions nettes nulles de carbone dans les chaînes de valeur : du suivi et de la communication des informations à l'action

- 62. La présente partie met en évidence les progrès accomplis par le secteur concerné dans le suivi et la communication des méthodes appliquées en matière d'émissions de carbone et d'objectifs d'émissions nettes nulles.
- 63. Les secteurs font face à des difficultés pour décarboniser et atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES. Le suivi et la traçabilité numériques peuvent appuyer les exercices relatifs aux normes de référence et à la cartographie de la chaîne de valeur. Ils favorisent également la collecte et la communication de données précises, cohérentes et complètes sur les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3¹³. Il est primordial que les entreprises adoptent des stratégies visant à réduire l'empreinte carbone des chaînes de valeur, à encourager les comportements favorisant la réduction des émissions de carbone et à orienter les investissements vers des activités de décarbonisation. Les discussions ont porté sur la question de savoir comment les cadres relatifs à la traçabilité ESG pouvaient contribuer à lutter contre les changements climatiques.

Les champs d'application 1, 2 et 3 sont des catégories d'émissions de GES définies par le Protocole des gaz à effet de serre, organisme chef de file dans la création de normes et d'outils de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de GES. Le champ d'application 1 désigne les émissions liées directement à l'utilisation par l'entreprise de ses installations, véhicules et outils dans le cadre de la fabrication et du transport de ses produits ; le champ d'application 2 désigne les émissions indirectes, c'est-à-dire l'énergie achetée par l'entreprise dans le cadre de ses activités ; le champ d'application 3 désigne les émissions produites indirectement par le client qui utilise le produit, au cours du cycle de vie du produit, et comprend également les émissions émises par les fournisseurs de l'entreprise et liées à leurs activités.

- 64. Environ 38 % des entreprises figurant dans le classement des 500 premières entreprises mondiales ont franchi une étape importante en matière de lutte contre les changements climatiques ou se sont engagées publiquement à le faire d'ici à 2030. Étant donné que les chaînes de valeur de divers secteurs représentent 70 à 90 % des émissions¹⁴, il est important que les principales parties prenantes de l'ensemble de l'écosystème collaborent pour appuyer les mesures de décarbonisation notamment en matière de transparence des données, de partage des meilleures pratiques, d'investissement, d'innovation et de collaboration avec les fournisseurs.
- 65. L'Équipe de spécialistes a également présenté le projet de suivi et de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement intersectorielle du CEFACT-ONU, qui vise à améliorer le suivi des marchandises d'un bout à l'autre de chaînes d'approvisionnement complexes. Le projet a aidé les entreprises à recenser les insuffisances liées au manque ou à l'absence de données et a permis d'établir des liens entre divers identificateurs afin de remédier aux problèmes posés par la déconnexion entre les activités de commerce et de transport, d'accroître la transparence et l'interopérabilité des chaînes de valeur et de réduire les incidences sur l'environnement des processus commerciaux et des processus de transport.
- 66. L'Équipe de spécialistes a reconnu la nécessité de fournir des indications sur les systèmes de suivi et de communication des informations afin d'appuyer l'élaboration de plans visant à réaliser les cibles de réduction et à appliquer les mesures connexes relatives aux incitations et à la répartition des coûts entre les acteurs de la chaîne de valeur. Pour aller de l'avant, elle a souligné l'importance de promouvoir l'inclusion et a énoncé les recommandations particulières suivantes :
 - Mettre en place des incitations, par exemple en récompensant les progrès réalisés par les entreprises qui améliorent leurs pratiques en matière d'approvisionnement, qui renforcent leurs capacités et qui s'engagent et collaborent de manière effective ;
 - Déterminer les méthodes de suivi et de communication d'informations qui conviennent le mieux en fonction des pays et des secteurs ;
 - Élaborer un cadre de référence en matière de suivi et de communication d'informations au sujet des objectifs d'émissions nettes nulles de carbone dans les chaînes de valeur, harmonisé avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

V. Résultats des discussions de l'Équipe de spécialistes et prochaines étapes

67. Dans le cadre des discussions sur l'amélioration de la traçabilité des produits le long des chaînes de valeur internationales au service de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles, l'Équipe de spécialistes a relevé trois axes de travail que les gouvernements peuvent suivre :

Premier axe. Stratégie en matière de circularité : Définition des orientations stratégiques relatives à l'économie circulaire

- Évaluer le scénario et les moteurs du marché dans un secteur cible ;
- Adapter les cibles aux particularités du secteur cible ;
- Mettre en place un dialogue multipartite et un partenariat avec les acteurs du secteur ;
- Élaborer une stratégie d'économie circulaire qui favorise l'adoption de modèles commerciaux circulaires.

Selon les recherches menées par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, présentées par Susanna Horn à la deuxième session de l'Équipe de spécialistes, le 6 octobre 2022. La présentation était intitulée « Net-zero carbon emissions targets in value chains: from monitoring and disclosure to action » (Les objectifs d'émissions nettes nulles de carbone dans les chaînes de valeur : de la surveillance et de la publication à l'action).

Deuxième axe. Mesures d'économie circulaire et connectivité intersectorielle : Mise en place de politiques ciblées

- Établir une feuille de route de l'économie circulaire assortie de points de contrôle afin d'évaluer les progrès accomplis ;
- Créer un système d'incitations efficace et efficient, en particulier à l'intention des PME;
- Appuyer le fonctionnement d'une plateforme commerciale nationale, connectée au niveau mondial, afin de mettre en relation les acteurs de la chaîne de valeur ;
- Fournir des informations et un appui aux PME;
- Sensibiliser les consommateurs et prévoir une action éducative et des mesures d'incitation.

Troisième axe. De la traçabilité à la circularité : Amélioration de l'environnement de la traçabilité au service de la transition circulaire

- Fixer des prescriptions obligatoires en matière de traçabilité, assorties d'un ensemble minimal de critères et de données ;
- Recenser et analyser les meilleures pratiques internationales en matière de traçabilité et de circularité;
- Élaborer des normes communes de traçabilité relatives à la collecte et à l'échange d'informations ;
- Promouvoir la recherche-développement afin d'exploiter le potentiel de l'innovation ;
- Faciliter l'adoption d'outils numériques et de technologies de pointe ;
- Encourager des partenariats solides entre les organisations, les investisseurs, les consommateurs et les autres parties prenantes.
- 68. L'Équipe de spécialistes a recensé les principales priorités suivantes en vue de travaux futurs sur les dispositifs directifs, législatifs et institutionnels : promouvoir la cohérence et l'harmonisation des politiques, étudier les interactions entre la circularité, les systèmes alimentaires durables, l'énergie et d'autres domaines, et élaborer un ensemble de principes relatifs à l'élaboration de mesures incitatives.
- 69. L'Équipe de spécialistes peut contribuer activement à la formation et au renforcement des capacités dans les pays en transition et les pays à faible revenu en vue d'élaborer et d'appuyer des projets de traçabilité ESG et d'économie circulaire. Grâce à ces activités, elle partagera des connaissances sur les outils existants en matière de suivi des questions ESG et de communication d'informations y afférentes, et favorisera la mise en concordance des différents outils élaborés par les acteurs du commerce. À la réunion du 6 octobre 2022, les représentants des États membres ont remercié l'Équipe de spécialistes et lui ont demandé de les aider à renforcer leurs capacités et de leur donner des orientations concernant le suivi des questions ESG et la communication d'informations y afférentes.
- 70. L'Équipe de spécialistes a pris note qu'une méthode fondée sur les services pouvait promouvoir une économie circulaire, des revenus stables et les systèmes commerciaux. Cette méthode pouvait également s'appliquer aux matières premières critiques à l'appui d'une transition énergétique à faible émission de carbone. L'Équipe de spécialistes a en outre souligné la nécessité de prendre des mesures visant à améliorer la transparence et l'inclusivité dans les chaînes de valeur, à améliorer la diligence raisonnable et la qualité des données et à réaliser des évaluations compétentes et qualifiées.
- 71. Sur la base des résultats de la soixante-dixième session de la CEE tenue en avril 2023, l'Équipe de spécialistes a formulé les recommandations suivantes :
 - Inviter les acteurs des secteurs public et privé à promouvoir les partenariats afin d'intégrer les solutions et recommandations proposées ;

- Mettre en place des modèles commerciaux plus collaboratifs, des systèmes d'incitation efficaces et des mesures d'appui ciblées en faveur des PME et des acteurs vulnérables le long des chaînes de valeur, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;
- Étudier les possibilités de collecte de fonds en vue d'appuyer et d'élargir les activités de l'Équipe de spécialistes, conformément à sa mission et à son mandat.
- 72. L'Équipe de spécialistes a mis l'accent sur la nécessité de collaborer et de créer un cadre regroupant différents secteurs et partenaires tout en tenant compte de l'importance d'assurer l'inclusivité et de renforcer les capacités dans les pays en développement. Elle a également attiré l'attention sur la question des incidences environnementales que pourrait entraîner la transition numérique de l'ensemble de la chaîne de valeur et d'autres activités menées en vue de promouvoir le développement durable et la réalisation des ODD.
- 73. L'Équipe de spécialistes a été saisie d'une proposition visant à poursuivre la mise en conformité du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (Protocole UN/FLUX) avec le modèle de données de référence « acheter-expédier-payer » du CEFACT-ONU, afin de renforcer les liens avec d'autres données.
- 74. À la lumière des activités qu'elle a menées entre 2022-2023, l'Équipe de spécialistes a conclu qu'une proposition devrait être formulée en vue d'élaborer des directives (un protocole) mettant en avant les avantages considérables que présente l'intégration des facteurs ESG dans les chaînes de valeur, tant pour les entreprises que pour les pays. Ces facteurs couvraient un éventail de domaines susceptibles d'influer sur les résultats et l'image des entreprises, notamment en ce qui concerne les incidences environnementales, les normes de travail, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption. De plus, l'élaboration de lignes directrices relatives au suivi des questions ESG et à la communication d'informations en la matière témoignait d'un engagement en faveur du développement durable, de la transparence et de la responsibilisation. Le protocole permettrait :
 - i) De cibler les gouvernements, en s'appuyant sur la recommandation n° 46¹⁵ de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en vue d'assurer le suivi des questions ESG ainsi que la communication d'informations y afférentes par les entreprises ;
 - ii) De tirer parti des recherches existantes, en examinant le lien entre la traçabilité ESG et les décisions des investisseurs, ainsi qu'en se penchant sur les réglementations en vigueur concernant la communication d'informations financières par les entreprises ;
 - iii) De se concentrer sur les produits, à l'instar du passeport numérique des produits de l'UE, pour favoriser la convergence entre le secteur public et le secteur privé et alléger la charge de travail liée à la communication d'informations;
 - iv) D'élaborer des orientations concernant l'évaluation de la traçabilité ESG qui soient conformes aux indicateurs des objectifs de développement durable (Programme 2030) :
 - v) De prendre en compte les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition en matière de développement économique et les conséquences commerciales qu'une nouvelle législation relative aux exigences ESG pourrait avoir sur ces pays.

Recommandation nº 46: Améliorer la traçabilité et la transparence de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure : https://unece.org/sites/default/files/2022-01/ECE-TRADE-463E.pdf.